Berthier Dolbec

Conseiller en développement
pédagogique à la FCSQ
bdolbec@fcsq.qc.ca

Vers une politique jeunesse québécoise

Avant-projet

Il a été convenu, lors du Sommet, de définir une politique jeunesse.

Les propositions suivantes sont explicitées dans un avant-projet de politique qui est soumis à la consultation présentement.

Il est fortement souhaité que les milieux scolaires facilitent la réflexion et la discussion des jeunes sur les enjeux et les orientations d'une telle politique.

OBJECTIF CENTRAL

Favoriser l'exercice d'une citoyenneté active chez les jeunes :

- par leur pleine et entière participation à la vie en société,
- par leur engagement personnel à participer,
- par leur capacité de le faire.

1re orientation

Engager la société dans une culture de la relève

Pour la collectivité, la jeunesse constitue une force motrice du renouvellement et un atout pour une société qui se veut créative et innovatrice. Une société de la relève se soucie de la transmission des connaissances, des compétences, des savoirs, de sa mémoire institutionnelle et organisationnelle, mais aussi et surtout elle fait en sorte que l'importance de cette transmission soit solidairement partagée entre les générations. Une société doit s'assurer du maintien du dynamisme de ses diverses composantes, notamment en posant des gestes concrets qui assurent sa place à la relève.

2e orientation :

Développer un sentiment d'appartenance

La participation sociale marque et traduit l'appartenance des personnes à une collectivité à laquelle elles s'identifient et à laquelle elles ont le sentiment d'apporter une contribution reconnue. Ce sentiment d'appartenance rejoint les notions de solidarité et d'identité collective autour de valeurs communes. Ces dernières servent à définir une société inclusive pour toutes les personnes, indépendamment de leur origine, de leur culture ou du territoire qu'elles habitent. Ces valeurs consolident aussi l'identité et la confiance pour s'ouvrir à la fois aux réalités d'ici et d'ailleurs.

Ce sentiment d'appartenance doit s'exercer à l'intérieur de la société québécoise parce qu'elle est culturellement diversifiée et qu'elle le sera davantage. Par ailleurs, l'appartenance régionale est une des caractéristiques de l'identité culturelle québécoise qui demande aussi à être solidifiée.

3e orientation

Mettre en place les conditions favorables au développement de la personne

Offrir à tous les jeunes une chance égale de s'épanouir et de devenir autonomes s'inscrit au cœur de la démarche collective du Québec. Chaque jeune compte avec ses différences et ses besoins propres, chaque aspect de la personne doit être développé de façon intégrée et cohérente, à partir des conditions de vie, de la maîtrise des savoirs de base, du développement des capacités et donc de l'accessibilité à diverses formes d'apprentissage en constante évolution, jusqu'au développement des valeurs éthiques et sociétales. Favoriser l'épanouissement des individus précède la participation du citoyen et requiert la mise en place de conditions favorables à son développement. S'il ne fallait fixer qu'un objectif, ce serait celui d'assurer la qualification de 100 % des jeunes. Cela doit être une priorité et viser autant le recours aux moyens nécessaires pour y arriver que l'élimination des éléments qui pourraient y faire obstacle.

4e orientation

Préparer la vie professionnelle

L'acquisition de l'autonomie individuelle s'accompagne de la recherche d'une autonomie financière, qui passe par la préparation et l'intégration à la vie professionnelle. Les générations actuelles de jeunes se retrouvent devant un ensemble de conditions, sur le marché du travail et de l'emploi, qui sont très différentes de celles qui prévalaient pour les générations précédentes.

L'insertion professionnelle diffère selon le degré de scolarité et le choix de carrière. Plusieurs réussissent leur intégration au marché du travail. Cela n'empêche pas cependant certains jeunes d'éprouver de l'inquiétude.

La mouvance du marché entraîne un écart entre les emplois typiques (réguliers à temps plein) et les emplois atypiques (temps partiel, emploi temporaire, travail autonome). Certains jeunes expriment des insatisfactions face à leur vie professionnelle.

Par ailleurs, les phénomènes de mondialisation et d'internationalisation, dont la rapidité est accentuée par l'usage de plus en plus intensif des nouvelles technologies de l'information et des communications, forcent l'adaptation des modes de formation de la main-d'œuvre de demain afin de faire face aux nouvelles réalités du monde du travail.

La société se doit de réunir toutes les conditions nécessaires pour préparer activement la vie professionnelle des jeunes et pour compléter leur insertion à la collectivité.

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE LA POLITIQUE JEUNESSE

Dans le cadre de leur politique jeunesse et suivant les recommandations des Nations Unies, la plupart des pays ont mis sur pied des organismes de coordination ainsi que des organismes consultatifs chargés d'émettre leur avis sur les initiatives gouvernementales en matière de jeunesse.

UN PLAN DE MISE EN ŒUVRE

La politique jeunesse devrait être suivie d'un plan de mise en œuvre qui sera établi sur la base des orientations et des axes d'intervention retenus. Ce plan devra être évalué et renouvelé en fonction de l'évolution de l'atteinte des objectifs et des situations elles-mêmes ainsi que des autres politiques gouvernementales en vigueur.

LE SUIVI DE LA POLITIQUE JEUNESSE

La politique jeunesse a un caractère général ; elle est faite pour durer. Bien qu'elle soit suivie de gestes immédiats, certains de ses effets ne pourront se faire sentir qu'à moyen terme. Elle doit inscrire la préoccupation jeunesse d'une façon durable au cœur des institutions et des pratiques gouvernementales ainsi que dans l'ensemble de la société. Elle devrait faire l'objet d'un suivi, selon un rythme différent de celui du plan de mise en œuvre, qui permettrait d'en apprécier les retombées sociales au regard des orientations choisies.

La coordination et la concertation sont les éléments déjà maintes fois identifiés comme étant les clés de l'action gouvernementale en matière de relation et d'action à l'égard de la jeunesse. Il reviendra donc au gouvernement, à l'issue des travaux de consultation, de proposer ses choix.

Devrait-on envisager d'instaurer :

- une clause jeunesse qui demanderait d'apprécier l'impact de toute nouvelle mesure gouvernementale sur les jeunes ?
- un comité ministériel pour la jeunesse dont le rôle serait de veiller à la coordination de politiques gouvernementales en amont des décisions ?
- une évaluation de la politique par le gouvernement seul ou en y associant les jeunes et les partenaires ?
- une mise en œuvre sous la responsabilité unique du gouvernement ou partagée ?

Enfin, il faudra veiller à ce que les mécanismes de représentation et de coordination permettent à tous les jeunes de se faire entendre et d'exprimer leurs attentes et leurs besoins. Faut-il, et si oui, comment le faire, renforcer le rôle et les responsabilités des jeunes sur les plans national, régional et local, où ils représentent un enjeu majeur de vitalité ?

Des documents plus élaborés sont accessibles sur le site du Sommet (www.sommet.gouv.qc.ca) et des éléments de position sont accessibles sur le site privé de la FCSQ.